

COMMUNIQUE DE PRESSE

2 août 2016

Un cas suspect d'arbovirose en Lot-et-Garonne chez une personne en provenance de la Réunion

A la suite du signalement d'un cas suspect d'arbovirose (maladie due à un virus qui n'est transmis que par la piqûre d'arthropode, comme les moustiques et les tiques) chez une personne, domiciliée dans la commune de Marmande revenant de la Réunion, une enquête a été menée par l'entente interdépartementale pour la démoustication du littoral Méditerranée (EID Méditerranée), pour le compte du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, sur le lieu de vie de la personne malade, ce matin. Cette enquête a démontré la présence de moustiques tigre (*Aedes albopictus*) potentiellement vecteurs de ces maladies dans le secteur où réside la personne malade.

La cellule départementale de gestion du moustique tigre* s'est réunie aujourd'hui, en début d'après-midi et a proposé au préfet de lancer une opération de démoustication dans un rayon de 150 mètres autour du lieu où a été mis en évidence la présence du moustique. En effet, si un moustique tigre pique cette personne, il peut devenir porteur du virus et le transmettre alors à d'autres personnes par piqûre.

Cette opération de démoustication est inscrite dans les recommandations du plan national de lutte contre la dengue, le chikungunya et le zika, et de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2016 qui prévoit des actions de démoustication autour des cas suspects ou avérés de dengue, chikungunya et zika.

Compte tenu de la prolifération du moustique tigre en Lot-et-Garonne et de ce 9^{ème} cas d'arbovirose suspect ou avéré dans notre département, il est important de rappeler les bonnes pratiques pour lutter contre cet insecte. En effet, depuis août 2012, **notre département est classé en niveau 1 du plan national anti-dissémination du Chikungunya, de la dengue et du zika. Ce niveau signifie que l'implantation du moustique est confirmée et active. Aussi, la vigilance de tous est indispensable. En adoptant quelques gestes simples, on peut réduire de 80% le risque de présence du moustique à proximité de son domicile, et donc de piqûre.**

* *La cellule départementale de gestion du moustique tigre est composée des services de l'agence régionale de santé (ARS), de la préfecture et du conseil départemental.*

CONTACTS PRESSE

Préfecture : Marie-Claude BOUSQUIER - Tél : 05 53 77 61 82 – 06 73 56 75 50

Conseil départemental : Matthieu STIEVET - Tél : 05 53 69 45 11 / 06 73 69 23 54

Agence régionale de santé : Séverine HUGUET - Tél : 05 57 01 44 14

Pour tout savoir sur les bonnes pratiques pour lutter contre le moustique tigre, consultez le site <http://www.albopictus47.org/>

CONTACTS PRESSE

Préfecture : Marie-Claude BOUSQUIER - Tél : 05 53 77 61 82 – 06 73 56 75 50

Conseil départemental : Matthieu STIEVET - Tél : 05 53 69 45 11 / 06 73 69 23 54

Agence régionale de santé : Séverine HUGUET - Tél : 05 57 01 44 14